

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01034
Numéro SIREN : 389 183 997
Nom ou dénomination : A.E.F.D

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 600

Greffes du tribunal de commerce de Saintes



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/600

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de président

Déposant :

Nom/dénomination : A.E.F.D

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 389 183 997

N° gestion : 2000 B 01034

A.E.F.D.

Déposé le 23.11.20
N° RCS
N° de dépôt 600

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000,00 €

Siège social : 6, Z.A. La Métairie
17400 ASNIERES LA GIRAUD

389 183 997 R.C.S. SAINTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 DECEMBRE 2019

L'an deux mille neuf,

Le vingt-six Décembre,

A quatorze heures trente,

Les associés de la Société A.E.F.D. se sont réunis exceptionnellement en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à ASNIERES LA GIRAUD (17400), 6 ZA La Métairie, sur convocation verbale réalisée par Monsieur Jérôme DUMONTET auprès de chaque associé et du Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jérôme DUMONTET**,

Une feuille de présence est établie sur la base des associés présents, à laquelle sont annexés les pouvoirs de représentation donnés. Ladite feuille de présence sera certifiée exacte par Président de l'Assemblée et constate que le quorum nécessaire à l'adoption de décision ordinaire est réuni.

La Société STREGO AUDIT, Commissaire aux comptes, valablement convoquée est absente excusée.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs de l'associé représentés,
- les statuts de la Société,

FD J.D.



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

Le Président rappelle la survenance le 25 décembre 2019 du décès de Monsieur Louis DUMONTET, Président associé de la Société. Monsieur Jérôme DUMONTET Associé et fils de Monsieur Louis DUMONTET, a procédé à la convocation de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du décès de Monsieur Louis DUMONTET, Président associé de la Société et nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Louis DUMONTET, survenu brutalement le 25 décembre 2019.

L'Assemblée Générale rend hommage au travail de Monsieur Louis DUMONTET dans l'exercice de ses fonctions de Président et le remercie pour ses services rendus à la Société et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président associé, Monsieur Jérôme DUMONTET né le 26 Août 1971 à FONTENAY-AUX-ROSES (92), demeurant à SAINTES (17), 14, Rue du Docteur Jean, à compter rétroactivement du 25 décembre 2019, et ce pour une durée illimitée.

Monsieur Jérôme DUMONTET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jérôme DUMONTET déclare qu'il accepte le mandat de Président qui lui est confié et remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est accordée,

En outre, il déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction au sein de la Société.

FD J.D.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Monsieur Jérôme DUMONTET

Président associé

« Bon pour accord des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Fabien DUMONTET

Associé

